



LUNDI 12 FEVRIER 2024 à 18H 00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle du conseil Argoat, Hôtel communautaire LESNEVEN

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du bureau en exercice : 15

- ▶ Présents : 14
- ▶ Votants : 14
- ▶ Quorum atteint

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves		X	
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Cécile GALLIOU

Liste des délibérations examinées en séance du 12/02/2024

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE
Ressources Humaines		
Création d'un poste permanent de chargé de mission mobilité (F/H)	5	Approbation à l'unanimité
Eau		
Contrat de prestation de métrologie des appareils de mesure sur les unités de production d'eau potable et les réservoirs	6	Approbation à l'unanimité
Implantation d'antennes de télécommunication FREE sur 3 châteaux d'eau	7	Approbation à l'unanimité
Enfance-Jeunesse		
Séjour au ski de l'AFR Guissény : demande de mise à disposition d'un agent de la CLCL	8	Approbation à l'unanimité

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (<https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations>) et sont communicables sur support papier sur demande.
Art. L.2121-25 : Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 13/02/2024 et publiée sur le site internet de la CLCL le 13/02/2024.